



*Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 17 mai 2004*

## **Appel à débattre sur la ligne directrice de l'agriculture suisse**

***L'Union suisse des paysans (USP) entend arrêter une ligne directrice de l'agriculture suisse lors de son assemblée des délégués du 11 novembre prochain. A l'heure actuelle, au sein de l'USP, de ses sections cantonales et des organisations sectorielles, les discussions concernent la définition des 6 principes constituant cette ligne directrice, placée sous la bannière : „Production agricole suisse: naturelle, économique, durable“. L'USP appelle sa base à contribuer activement au débat sur la définition de la vision d'avenir pour l'agriculture suisse.***

L'agriculture suisse est actuellement confrontée à des enjeux majeurs. On citera d'abord les négociations de l'OMC, sur lesquelles s'appuient les autres secteurs de l'économie pour faire pression sur l'agriculture. Il faut y ajouter l'évolution des marchés, marquée par un recul constant des prix à la production, et la pression croissante sur les finances fédérales. De plus, les discussions sur la prochaine étape de la politique agricole (PA 2011) sont lancées. Dans ce contexte, il apparaît naturel que les personnes actives dans l'agriculture et l'USP se mettent autour d'une même table pour développer leurs visions de l'avenir de leur secteur. Ces visions doivent servir de fil d'Ariane pour l'action quotidienne sur l'exploitation et, simultanément, pour la définition de mesures de rang supérieur.

Au printemps 2002, le comité de l'USP avait décidé la mise sur pied à l'interne d'un „Groupe de travail Avenir“, composé de représentants issus de ses propres rangs et du secrétariat de l'USP. Il lui avait confié le mandat de développer des visions et des stratégies dans la perspective de l'évolution des conditions générales. Les principes directeurs en discussion aujourd'hui sont l'un des fruits de ce travail. L'élaboration d'une ligne directrice constitue également un signe que l'agriculture suisse croit en son avenir et entend contribuer activement à son organisation.

Les réactions des paysannes et des paysans (via une [plate-forme en ligne](#)) et celles des organisations cantonales et des organisations sectorielles serviront dans une large mesure à la poursuite des travaux de définition de la ligne directrice par le « Groupe de travail Avenir ». Durant l'automne, elle sera mise une dernière fois en discussion dans sa formulation définitive au sein des organes de l'USP, avant d'être soumise à la ratification de l'assemblée des délégués.

*Informations supplémentaires:*

*Dr. Heidi Bravo, cheffe du Département de l'économie agraire et des relations internationales, tél. 056 462 51 11*

*Roland Furrer, chef adjoint État-major / Communication, tél. 056 462 51 11, mobile 079 432 29 15*

*Annexe: six principes directeurs*

# **Annexe: Ligne directrice de l'agriculture suisse**

## **Production agricole suisse**

- **naturelle**
- **économique**
- **durable**

### **1. Nous travaillons dans la nature, avec la nature**

- *Nous les paysans, nous produisons des denrées alimentaires naturelles, sûres et de grande qualité.*
- *Nous produisons en sauvegardant le milieu naturel et selon les principes de l'économie, de l'écologie et du bien-être des animaux.*
- *Nous contribuons largement à la sécurité alimentaire de la population.*

### **2. Nous marquons une forte présence sur le marché**

- *Nous produisons en fonction des besoins des consommateurs.*
- *Nous inspirons la confiance par la proximité de la production et de la consommation.*
- *Nous organisons la vente de nos produits avec professionnalisme et sommes un partenaire intéressant et compétent pour l'économie agroalimentaire.*

### **3. Nous gérons nos exploitations avec professionnalisme et responsabilité**

- *Nous avons conscience de notre responsabilité, gérons nos exploitations avec efficacité et une grande valeur ajoutée.*
- *Nous obtenons avec nos prestations et notre esprit d'entrepreneur un revenu équitable et réalisons le capital propre nécessaire aux investissements et à la prévoyance.*

### **4. Nous sauvegardons les ressources naturelles par respect du contrat social**

- *Nous entretenons l'ensemble du paysage rural et assurons une image soignée et attrayante de notre paysage.*
- *Nous fournissons des prestations au sens moderne de la protection de la nature, de l'environnement et du bien-être des animaux.*

### **5. Nous contribuons essentiellement à l'évolution durable de l'espace rural en Suisse**

- *Nous préconisons la diversification des structures et de l'orientation des exploitations (en fonction des lieux d'implantation).*
- *Nous utilisons différentes formes de répartition des tâches et de collaboration interentreprise (sur la base des possibilités et aptitudes personnelles).*
- *Nous contribuons grandement à l'occupation décentralisée du territoire, à l'évolution économique et sociale de l'espace rural et au maintien de l'équilibre du tissu social.*

### **6. Nous nous engageons pour des conditions cadres nous laissant une marge de manœuvre suffisante et soutenant notre esprit d'entrepreneur**

- *Nous répondons aux nouveaux défis sur le plan national et international.*
- *Nous nous engageons pour des réglementations légales promouvant notre capacité concurrentielle.*